



Association Les Galopants Caumont
Hôtel de ville
Place du 8 mai 1945
84510 CAUMONT SUR DURANCE

(Association n° W841001667)
lesgalopants84@gmail.com

LA FOULEE CAUMONTOISE Edition 2025 REGLEMENT des EPREUVES

Article 1 : ORGANISATEUR & DATE

La FOULEE CAUMONTOISE est organisée par le club « Les Galopants CAUMONT »,
(association loi 1901). Mail : lesgalopants84@gmail.fr

Informations disponibles sur notre site : <https://www.les-galopants.com>

La 31^{ème} édition de cette manifestation sportive se déroulera le **dimanche 30 novembre 2025.**

Article 2 : PARCOURS

Quatre parcours au choix seront proposés :

Ces épreuves sont ouvertes à tous les marcheuses et marcheurs, coureuses et coureurs, licenciés ou non, à partir des catégories de cadets (hormis pour le parcours 15 km pour lequel la catégorie minimale requise est Junior) jusqu'à master.

Parcours au choix :

- Un parcours de 9 km marche sans chronométrage ni classement
- Trois parcours courses de 6, 10 et 15 km avec chronométrage et classement.

La marche et les trois courses empruntent des chemins de terre dans la colline environnante de Caumont sur Durance mais aussi des portions de route sur lesquelles le code de la route doit être IMPERATIVEMENT respecté.

L'allure est libre dans la limite néanmoins d'un temps maximum de deux heures et demie (2h30) quelle que soit l'épreuve. Le départ et l'arrivée se feront sur le parking de l'école maternelle Pauline Kergomard à côté de la place du Marché aux raisins. Le départ des courses du 10 et du 15 kms est fixé à 9 h 00. Celui de la course du 6 km et de la Marche est fixé à 9 h 10.

Article 3 : CONDITIONS de PARTICIPATION

Selon la loi Sport du 2 mars 2022 et du décret d'application du 22 juin 2022, la participation à une de nos trois épreuves de course est conditionnée selon l'épreuve choisie à la présentation d'une copie de la licence sportive, F.F.A. uniquement en cours de validité ou **d'une attestation de PARCOURS DE PREVENTION SANTE valide**. Une autorisation parentale est nécessaire pour les mineurs. Ils seront aidés pour cela par un questionnaire de santé (sur le site atle.fr) à remplir. A défaut un certificat médical de moins six mois sera nécessaire.

Les dossards seront remis à tous les participants le dimanche matin (30 novembre 2025) à partir de 7h30 et suivant les conditions ci-dessous. **Aucun envoi ne sera effectué !**

Article 4 : INSCRIPTIONS ET TARIFS

Les inscriptions se feront UNIQUEMENT par internet via le site de JF.Chronotrail (frais de gestion en sus), jusqu'au samedi 29 novembre 2025 midi.



POUR RAPPEL AUCUNE INSCRIPTION NE SERA POSSIBLE SUR PLACE

Seuls les dossiers complets seront pris en compte. Les dossiers incomplets ne donneront lieu à aucun remboursement.

LIMITATION à 550 dossards

- Le nombre de coureurs sera limité à :
100 coureurs pour le 6 kms - 215 coureurs pour le 10 kms – 160 coureurs pour le 15 kms
Et 75 marcheurs pour le 9 kms marche.
- En acceptant le présent règlement, les participants acceptent les tarifs précisés sur le bulletin d'inscription (frais d'inscription en sus).
 - Marche (Randonnée) : 8 euros.
 - Courses pédestres : 13 euros.1€ sera reversé par dossard au profit de l'association ZIG ZAG à Sarrians qui soutient les enfants différents et leurs familles extraordinaires.
- Le dossard sera fixé devant et visible en totalité.
- Les personnes n'ayant pas de dossard sont priées de se retirer de la course.
- Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.
- L'organisation décline toute responsabilité en ce qui concerne les concurrents faisant une fausse déclaration à l'inscription.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout accident physiologique immédiat ou futur.

Article 5 : SECURITE ASSURANCE

- Tout accompagnateur, notamment à bicyclette est interdit
- Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la MAIF police n°4435007J
- Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Dans le cas d'évacuation sanitaire (ambulance, hélicoptère, ou tout autre moyen de transport), ces frais seront à la charge du participant, si non assuré.
- La surveillance sanitaire est assurée par les secouristes **de l'Union Nationale des Associations de Secouristes et Sauveteurs Vaucluse**.
- Des signaleurs seront positionnés aux carrefours et aux points stratégiques.
- **Le concurrent qui abandonnera, remettra impérativement son dossard soit à un poste de ravitaillement, soit aux organisateurs, soit à l'arrivée.**

Article 6 : CLASSEMENT – PODIUM & RECOMPENSES

Lors du retrait du dossard, un souvenir de la course sera remis aux participants.

Un classement général et un classement par catégorie sera établi par JF.CHRONOTRAIL, consultable via leur site internet le jour de la course en fin d'après-midi et au plus tard sous 72h00 sur notre site : <https://www.les-galopants.com>.

Le podium se déroulera à proximité de la salle des fêtes Roger Orlando, de préférence en extérieur sous préau suivant météo. Il débutera dès 11h30, suivant les arrivées.

Les récompenses ne seront remises qu'aux titulaires, pas de remise à un tiers. Présence obligatoire du ou de la récompensé(e). De nombreuses dotations et des produits locaux sont prévus. Seront récompensés pour chaque course :

- Les trois premières femmes et les trois premiers hommes au classement scratch.
- La première femme et le premier homme de chaque catégorie du cadet (hormis pour le 15km) au master 8 (**NON CUMULABLE** avec le scratch).
- Les trois groupes ou clubs (sous réserve que les membres de chaque groupe ou club aient bien précisé le groupe ou le club selon un même intitulé) les plus représentés (minimum 8 coureurs) tous tracés confondus.

Article 7 : RAVITAILLEMENTS

Un poste de ravitaillement est prévu, en fonction du tracé, environ avant le 3^{ème} km (pour le parcours de 6 km), avant le 9^{ème} km (pour les autres parcours), puis un autre avant le 11^{ème} km (pour les parcours du 10 et 15 km), ainsi qu'à l'arrivée. Nous avons un objectif de **ZERO DECHET**. Les ravitaillements durant la course seront composés uniquement d'eau. Les gobelets mis à disposition des coureurs seront réutilisés et devront être jetés dans les bacs mis en place. Le ravitaillement d'arrivée sera proposé en conditionnement vrac. Les participants sont invités à jeter leurs déchets dans les conteneurs mis à leur disposition en séparant les déchets recyclables et ceux qui ne le sont pas. Tout coureur jetant ses déchets dans la nature s'expose à la disqualification.

Article 8 : DROIT A L'IMAGE

Les coureurs et marcheurs, par leur participation, autorisent la presse et l'organisateur à utiliser leur image, nom-prénoms, ou voix dans le cadre de cet évènement en vue d'une exploitation directe ou dérivée de l'épreuve.

Article 9 : MESURES SANITAIRES et CONDITIONS GENERALES

Tous les participants s'engagent à respecter les mesures sanitaires en vigueur au jour de la course : par exemple pass sanitaire si nécessaire, port du masque avant et après la course, respect des distanciations, ne pas cracher au sol mais dans un mouchoir... (Selon affichage sera mis en place et consignes rappelées lors de l'inscription via JF Chronotrail). Tout manquement à ces consignes provoquera la disqualification du coureur ou du marcheur incriminé, et/ou l'ordre de quitter les lieux pour toute personne non respectueuse.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler tout ou partie de la manifestation s'ils jugent que les conditions météorologiques ou les conditions en matière de sécurité l'imposent (notamment Covid 19). Un remboursement (moins les frais de gestion) ou un report sur l'édition suivante de la course seront alors proposés aux concurrents.

L'inscription à l'épreuve implique automatiquement la connaissance et l'acceptation du présent règlement.